



# BORDEAUX ÇA CRAME !

**La situation au SPIP de Bordeaux est catastrophique.** Le MF comme le MO se retrouve face à une situation explosive. **FO justice CPIP** alerte sur **des conditions d'exercice et de prise en charge des probationnaires déplorables sur le plan humain.**

**Le constat est le suivant :**

En Milieu Fermé :

- Jusqu'à **120 dossiers** par agent.
- Une équipe de 10 titulaires, 2 contractuelles, 1 CPIP placée, **tous à bout de souffle**, nous en voulons pour preuve les arrêts pour Burn-out.
- Un secrétariat qui va devoir gérer à **un seul agent, durant l'été**, l'administratif d'un service en dehors du respect de la charte des temps.
- **Des conditions de détention indignes**, avec une capacité de 257 cellules, le centre pénitentiaire dénombre **856 détenus**...Portant la loi n°2021-403 du 8 avril 2021 tendant à garantir le droit au respect de la dignité humaine en **détention** a instauré l'article 803-8 du code de procédure pénale et ouvert une nouvelle voie de **recours**, auprès du juge judiciaire, contre les **conditions de détention indignes**.

**L'administration pénitentiaire doit réagir face à cette réalité et devra prendre ses responsabilités !**

**FO Justice CPIP** alerte concernant le mal-être ambiant des professionnels comme des usagers du service public.

**La contrôleuse des lieux de privation de liberté était en visite du 31 mai 2022 au 10 juin 2022 pour constater le désastre.**

En Milieu Ouvert :

- Jusqu'à **140 mesures** par agent.
- **Une augmentation des condamnations à des peines en Milieu Ouvert**, particulièrement pour **Violences Intra Familiales**. Ces prises en charge, mises en lumière par l'actualité, obligent les professionnels à un suivi renforcé chronophage.

**FO Justice CPIP**, tient à signaler que jamais les agents du SPIP de Bordeaux **n'ont autant demandé à muter vers d'autres services ou préparé leur reconversion** face à ce constat d'impuissance à exercer leur métier dans des conditions correctes.

En réponse, la direction a décidé d'annuler le « mode dégradé » acté le 04 mai... Mais pourquoi ? à la demande de qui ?

**Fort de ce constat, les collègues sont épuisés professionnellement. Ils ne peuvent pas se concentrer, dans cette situation, sur une prise en charge de qualité.**

**Face à la maltraitance institutionnelle, comment voulez vous que les CPIP mettent en œuvre les préconisations des RPO dans un contexte bien éloigné des 60 dossiers par agent ?**



**Au regard de l'urgence et en attendant que l'administration prenne ses responsabilités FO Justice CPIP préconise les actions suivantes aux CPIP exerçants sur Gradignan, à compter du 20/06/2022 et jusqu'à nouvel ordre:**

- Travailler dès à présent sur l'organisation du service réfléchi par les professionnels de terrain, en vue d'une mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- Non présence des CPIP au Comité technique et Commissions pluridisciplinaire SAS ;
- Arrêt des évaluations initiales automatique après le 1<sup>er</sup> entretien arrivant (chronophage) ;
- Mise en sommeil des actions collectives jusqu'à nouvel ordre ;
- Absence de possibilité de respecter les délais des rapports à destination du magistrat, dossiers d'orientation ;
- Report de la production des tableaux statistiques par le secrétariat ;
- Mise en place d'un répondeur téléphonique les après-midi ;
- Retirer de son effectif tous les dossiers au delà du nombre de 60 et les faire parvenir au chef d'antenne pour organisation de prise en charge par le collectif ;

**Milieu Ouvert comme Milieu Fermé étant indissociable**, ce qui touche les uns se répercute sur les autres et inversement. Dans une volonté de voir évoluer globalement les modalités de prise en charge **nous conseillons à tous les agents de s'inscrire dans une dynamique de soutien du mouvement.**

**FO Justice CPIP** demande, en urgence d'une prise de conscience politique face aux difficultés de terrain et à l'évolution de la population pénale.

**La flamme en milieu fermé va embraser le milieu ouvert si rien n'est rapidement décidé !**

FO Justice – le 16 juin 2022

